



## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi le 13 avril 2021 à 19h30, via vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 186, chemin Cedarvale et désigné sous le lot 5 097 264. Une inscription est nécessaire avant le 13 avril à 12h00 par courriel à [papillon@municipalitepontiac.ca](mailto:papillon@municipalitepontiac.ca) afin de pouvoir se connecter à la vidéoconférence.

La dérogation vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal se situant à 2,90 mètres de la ligne latérale gauche du lot alors que la norme réglementaire est de 5 mètres dans la zone 1. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du règlement de zonage N°. 177-01 et ses amendements.

De plus, la dérogation vise à régulariser l'implantation de l'escalier à 1,60 mètres de la ligne latérale gauche alors que la norme réglementaire est 2,50 mètres pour la zone 1. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.4.7 du règlement de zonage N°. 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

**DONNÉ À PONTIAC** ce 8<sup>e</sup> jour de mars 2021.

---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 8<sup>e</sup> jour de mars deux-mille vingt-et-un.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour de mars deux-mille vingt-et-un.

---

M. Pierre Said  
Directeur général et secrétaire-trésorier